

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
VILLE DE CLEON (76410)**

-----  
**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MARS 2012**

**DIRECTION TECHNIQUE - N° 09.02.2012.29**

**Objet : Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme**

**Date de la convocation : 14 mars 2012**

**Présidence : Monsieur OVIDE Alain**

**Nombre de conseillers en exercice : 25**

**Nombre de présents : 17**

**Nombre de votants : 23**

**PRESENTS :**

MM. OVIDE Alain, BECASSE Jany, Mme TELLIEZ Fabienne, M. DE ALMEIDA, Mme SAE Christine, MM. DELAFOSSE Jean-Marie, BACHELAY Guillaume, VIVIEN Jean Alain, Mme ABDELOUAHAD Salima, M. LERICHE Joël, Mmes GUERY Eliane, BRISELET Sylviane, M. LACOINTE Daniel, Mme PEREZ Claire, M. BARDET Roland, Mme GAILLARD Florence, M. TRITZ Emmanuel

**POUVOIRS :**

Mme NION Chantal a donné pouvoir à M. OVIDE Alain  
M. BENIDRISS Djillali a donné pouvoir à M. DELAFOSSE Jean-Marie  
Mme CURE Martine a donné pouvoir à Mme BRISELET Sylviane  
Mme JAUME Mugnette a donné pouvoir à Mme ABDELOUAHAD Salima  
M. LEVASSEUR Eric a donné pouvoir à M. BECASSE Jany  
M. MARCHE Frédéric a donné pouvoir à M. BACHELAY Guillaume

**ABSENTS :**

Mme LEREFFAIT Caroline  
M. JAMAL Mohamed

**SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence GAILLARD**

**RAPPORTEUR : Jany BECASSE**

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des actions sur le patrimoine, l'urbanisme et l'environnement expose :

Le Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une modification simplifiée pour apporter les aménagements suivants aux règlements des zones :

- modification de l'article 2.2 du règlement des zones Ua, Ub ,Uc, Ue, Uz, 1AU, 2AU, 3AUe (occupations et utilisations du sol soumises à des conditions particulières)



- modification des articles 6 et 7 du règlement des zones Ua, Ub, Uc, Ue, Uz, 1AU, 2AU, N (implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques, et par rapport aux limites séparatives)

A cet effet, le dossier du projet a été mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture à partir du lundi 2 janvier 2012 jusqu'au samedi 4 février 2012.

Pendant cette durée, les observations sur le projet de modification ont été consignées sur le registre déposé en mairie.

Après avoir examiné les observations du public ;

Considérant que la modification du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L.123.13 du code de l'urbanisme ;

Vu :

- le code de l'urbanisme, notamment les articles L123-1-1, L.123.13, R123-20-1 et R123-20-2 ;
- la délibération du conseil municipal en date du 9 décembre 2010 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après délibération,  
Et à l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la modification simplifiée du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure suivante :

- Conformément aux articles R. 123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département et sera également publiée au recueil des actes administratifs
- Le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.
- La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Pour copie conforme,

CLEON, le 29 mars 2012

Le Maire,

A. OVIDE

